



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 71952

Texte de la question

M. Alain Calmat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des aides-éducateurs de l'éducation nationale, embauchés dans le cadre du dispositif emplois jeunes. Dans le département de la Seine-Saint-Denis, plus de 3 000 aides-éducateurs ont été en fonction depuis novembre 1997. Ces personnes s'inquiètent de l'évolution de leur situation professionnelle à l'issue de leur contrat, notamment en raison de l'insuffisance des formations auxquelles ils pouvaient prétendre et qui doivent permettre une pérennisation de ces emplois ou encore du niveau de leur rémunération. La création de ces emplois correspondait à des besoins non pourvus et les services qu'ils rendent dans le fonctionnement des établissements scolaires est désormais avérée. Aussi, il lui demande si des mesures sont envisagées afin de pérenniser ces emplois et faciliter l'insertion des personnes qui les occupent dans le monde du travail.

Données clés

Auteur : [M. Alain Calmat](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71952

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 237